eut un des doigts de la main gauche fracturé. On réussit à le retirer des mains des misérables.

Le fils du cabaretier voulut également s'aventurer. En ouvrant la porte, il aperçut deux individus portés contre le mur et portears d'une barre de fer. Mais au même moment il reçut un coup à la tête.

Dix minutes après, un quatrième consommateur, croyant que les agresseurs étaient retirés, voulut quitter l'estaminet, mais à peine était-il sur le seuil de la porte qu'il reçut un coup sur la joue gauche.

Enfin un cinquième, qui voulait le dégager, eut le même sort.

Vers dix heures et demie, la bande enfin se retira non sans avoir lancé une pierre dans un carreau.

En ce moment, un ouvrier du Flers, nommé Pernoll prétendu avoir demandé du secours, tira un coup de fusil en l'air. La bande se rejoignit et après l'avoir désarmé le roua de coups.

Quant aux blessés ils purent se retirer chez eux sans autre mal, aucun d'eux n'est grièvement atteint, néanmoins plusieurs seraient de repos seront nécessaires pour leur rétablissement; ils se nomment : Andolé Fichelle, cureur, Désiré Cordier, cureur, Florent Paulvaiche, journalier, Eugène Paulvaiche, traqueur, Lambert Delporte.

La gendarmerie de Lannoy, prévenue hier matin, a immédiatement ouvert une enquête, mais jusqu'à présent aucune arrestation n'a été opérée.

TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Lille

A l'audience d'aujourd'hui a été appelé un procès intenté par M. Delhomme, représentant de plusieurs fabricants de compteurs à gaz, à MM. Herbeux, frères, hydroulicens à Lille.

Ces derniers, dans une annonce insérée à plusieurs reprises dans un journal de la localité, indiquaient que l'installation des compteurs Sylor ci-dessus, dont M. Delannoy est le représentant, était tolérée jusqu'au 26 avril prochain sous-entendant que ceux plombés postérieurement à cette date seraient maintenus jusqu'au moment où ils pourraient assurer un bon fonctionnement.

Le tribunal a vu là, un acte de concurrence déloyale et a condamné MM. Herbeux, frères, à mille francs de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement en tête de deux journaux.

Cour d'assises du Nord

L'AFFAIRE DOBY

Ainsi que nous l'avons dit, l'affaire Doby a été jugée lundi par continuation par la cour d'assises de Douai, fonctionnant, conformément à la loi, sans l'assistance du jury.

Peu de monde dans l'auditoire.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation qui est le résumé de l'exposition des faits que M. Tolliez, président trace en ces termes :

Le 31 mars 1890, le nommé Doby, garçon de restaurant, utilisant à la succursale de la Banque de France, disparaissait vers la fin de la journée, après une recette importante, évaluée à environ 60,000 fr.

Ne le voyant pas revenir à cinq heures du soir, limite extrême de la rentrée des garçons de cette de la Banque, les employés se mirent à la recherche de Doby, mais sans aucun résultat.

La justice fut immédiatement saisie et l'information à laquelle elle procéda aussitôt établit que Doby s'était présenté deux toutes les matinées en bonne et qu'il avait effectivement réalisé tout ce que comportait sa recette, sauf chez quelques clients de peu d'importance, qu'il avait seulement avisés de qu'ils viennent payer à la Banque le soir ou le lendemain.

En présence de cette impunition se produisant dans des circonstances aussi mystérieuses qu'inexplicables, la justice s'est attachée à ouvrir toutes les hypothèses dans son investigation. Elle est parvenue bientôt à savoir qu'après sa tournée faite Doby avait été vu portant de son sac de recettes, à quatre heures un quart, rue le Sémin Courtecaisse, rue Jeanne d'Arc, quatre heures et demie environ, rue Malus, par le témoin Deposit, et à quatre heures et demie et quelques minutes, rue de Paris, par le témoin Angèle Dubourg, qui lui a même parlé.

Or, il importe de retenir que ces trois points où Doby a été vu à partir de quatre heures ne se trouvent pas dans le quartier de son opération (Wazemmes), qu'ils sont dans une direction qui n'était pas celle de la Banque où il devait se trouver avant cinq heures, ni celle de son domicile, mais bien plutôt celle de la gare, d'où partent à cinq heures de nombreux trains de voyageurs pour l'étranger.

Si donc Doby n'avait pas eu en ce moment d'intention criminelle, il aurait dû se diriger par le chemin le plus court pour se rendre à la Banque à l'heure habituelle.

Si présumer à 4 heures 1/2 dans un quartier éloigné de la succursale était donc déjà significative et les recherches auxquelles la justice a dû se livrer sur la vie privée du garçon de la Banque n'eut pas tout de fortifier cette supposition qu'il avait pris la fuite, S. mondaine n'était pas bonne et sa situation pécuniaire des plus précaires.

Son opinion était toutefois loin d'être encore formée et elle croirait avec le plus grand soin toutes les circonstances dont on se plaignait à informer lorsque les recherches faites à Dunkerque n'avaient abouti sur la situation en jour éclatant.

Les traces de Doby ont en effet été retrouvées à Ostende, où il a dû se rendre en quittant Lille. Il est descendu à l'*Hôtel de la Commerce*, du 1er au 2 avril : les deux garçons de cet établissement ont parfaitement reconnu sa photographie.

Il paraîtra étonnant et au procès qui de savoir ou quelqu'un ne sachant que le français, pouvait se tirer d'affaires en Hollande ou à Londres. On en a la preuve de son passage dans les différentes villes suivantes : à Amsterdam, du 15 au 19 avril dans la maison de tolérance de Mme Lambert, où il a des relations avec la fille Margot. Il prenait le nom de Morrin et se disait négociant en cafés.

Cette fille a été très explicite ; elle a reconnu Doby aux vêtements variés qu'il a aux jambes et à cette circonstance que le doigt du milieu de son pied droit surmonte le doigt voisin.

Du 2 au 8 mai, il était à Charleroi, dans la maison de tolérance Eschels, où il a eu des rapports avec une fille Maudon.

Celle-ci a constaté qu'il avait un portefeuille dans la poche de bandes.

On a vu aussi dans cette ville, au grand concert Victoria.

Le 18 mai, il déjeunait au buffet de la gare à Bruxelles ; il a été reconnu par le personnel et par le contrôleur auquel il a demandé des renseignements sur le Tilleur et le Mont-Saint-Guibert.

Le 19 mai, il a déjeuné à la gare de Liège, où il a été reconnu par la cuisinière, le patron et le garçon de service. Il lui a paru craintif, inquiet et a demandé des renseignements sur l'Allemagne et la Hollande, pour savoir si les Pr ngais pouvaient y séjourner sans connaître la langue du pays.

On l'a retrouvé plus tard à Lausanne et à Genève, le 2 juin au soir, puis vers et dans trois maisons de tolérance : la fille Coppin se souvient de la difformité de son doigt de pied.

Le 28 juin, Doby a été vu à Lyon, dans une maison de tolérance ; deux témoins l'ont reconnu.

Enfin, dans les derniers jours du mois de juin, sa trace a été retrouvée à Bordeaux dans deux maisons de tolérance et chez un agent d'émigration.

Il n'est embarqué dans cette ville pour Amérique et l'information a fait recueillir la déclaration d'une personne qui a déjeuné avec lui à Lat-Lapas (des Landes), le 15 juillet dernier et qui l'a vu bien reconnu.

En conséquence, Doby est accusé d'avoir :

Lille, le 31 mars 1890, détourné ou dissipé au préjudice de la Banque de France, qui en était propriétaire, de numéraire et des billets de banque qui ne lui avaient été remis qu'à titre de dépôt ou de mandat, à charge de les rendre ou représenter ;

Avec la circonstance que Doby était alors employé en homme de service à gages de ladite Banque de France.

M. Lanio, substitut du procureur général, demande simplement l'application de la loi.

Après en avoir délibéré, la cour rend un verdict déclarant Doby convaincu d'abus de confiance qualifié et le condamne en conséquence :

A dix ans de réclusion,

A dix ans d'interdiction de séjour.

Ordonne que le présent arrêt sera imprimé par extrait, pour être affiché dans les lieux prévus par la loi, et inséré également, par extrait, dans l'un des journaux du département, dans la ville où le condamné a résidé en dernier lieu, et exécuté sous les huit jours à la diligence de M. le procureur général.

M. le président déclare alors que la session de la cour d'assise est close.

PHILÉMON ET BAUCIS

Jeunes époux rêvant d'heureux et fidèles
Comme Baucis et Philémon
Retenez le bonheur, qui fuit à l'aile,
Avec le **Mikado** le plus fin des Savons.

Dépositaire à Roubaix :
DUHEM-MERCHEZ, 31, Grande-Rue.
EN VENTE PARTOUT
2789 Fabricant, Félix LYDOUX, Marseille.

A LA MAISON DE CONFIANCE
Herlingue, Bar, Dr. Rue de la Bonneterie, 92, Remontoirs Or
13 Spécialité de montres, chaînes, bracelets, bijoux, fabrication sérieuse, 13 ans de pratique, vente directe aux particuliers.

Nouvelles à la Main

La jeune Lilline — douze ans — est très forte en dessin.

Elle vient d'achever, au crayon, un superbe Romulus d'après la bosse.

— Ma s il est aveugle, ton Romain, lui dit son oncle.

— Ah ! c'est comme ça ; en pension, on ne nous permet pas de faire de l'oeil.

***

Conseils d'une mère :

— Crois-moi, ma fille, le monde est bien vain ; peut-être ferais-tu bien d'entrer au couvent.

— Mais, toi-même, maman, pourquoi n'y es-tu pas entrée au refus ?

— Par amour pour toi, mon enfant.

BRULE-MAISON.

TRIBUNE PUBLIQUE

Nous recevons de Croix la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Au nom d'un groupe nombreux d'habitants de la commune de Croix, nous venons l'honneur de recourir à la bienveillante hospitalité de nos colonnes, pour insérer l'article suivant :

En lisant dans le journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, le compte-rendu du concert offert dernièrement par les sociétés *La Philharmonique* et l'*Union chorale* de la commune, à leurs membres honoraires, on perçoit de suite le mobile qui l'a inspiré : Rimpicrotter d'une ironie voulue et de mauvaise foi, quelque soit d'ailleurs la bonne circonstance, ces lignes disent clairement que leur auteur a cédé à un sentiment de rancune personnelle qui lui a enlevé toute idée d'impartialité. — Sans vouloir relever les phrases peu flatteuses à l'égard d'artistes dont nous pouvons tout le bien voulu, nous tenons à faire savoir à leur inspirateur qu'il a manqué complètement de tact et aux artistes incriminés, dont nous pouvons entièrement cette façon indécente à ne.

Les applaudissements chaleureux recueillis par les exécutants après chacun de leurs morceaux viennent heureusement anéantir les distribes de leur juge peu consciencieux, à moins que celui-ci n'ait l'intransigance de croire qu'il était le seul compétent dans le public nombreux et sympathique qui remplissait la salle, ce qu'on ne saurait admettre sans prétendre même de soupçonner.

Pour conclure, nous avons appris de source certaine que l'auteur de ce malencontreux compte-rendu a fait partie d'une des sociétés organisatrices du concert, mais de laquelle il a été contrarié de se retirer, ce qui l'y a quelque temps. A bon entendeur, salut !

Un groupe d'habitants de la commune de Croix.

Nouvelles Théâtrales

Nous avons annoncé que Mlle Marie Deschamps devait donner deux représentations du *Petit Duc*, à Douai.

Voici en quels termes le *Journal de Douai* parle de notre compatriote :

« La gentille et gracieuse Mlle Deschamps, a recueilli hier soir, de nombreuses et chaleureuses ovations : les bravos, les fleurs, les rappelaient ont été prodigués. La jeune et fraîche artiste joue d'une façon fort alerte et très gaie.

On veut que la cinquante artiste a obtenu un grand succès, mercredi dernier, au soir du même théâtre représentation du *Petit Duc*, et probablement rendant une première de *La Petite Mendole* avec le concours de M. Louis Couyrac, l'inimitable comique roubaisien, dans le rôle de Mentelasco.

SPECTACLES & CONCERTS

Le Concert de l'« Abeille ». — Bien des fois déjà, il nous a été donné de féliciter l'Orphéon, l'*Abeille* de son choix du programme, et pour nous une satisfaction d'approuver chaque fois que nous avons le plaisir de l'entendre.

Dimanche, 27 avril, le 1er, offrait à ses membres honoraires, un charmant concert, dans son local, rue Maréchal de Cormbem, 111, Grande-Rue.

Le comité organisateur que nous félicitons pour son dévouement, avait été chargé de la Symphonie, sous la direction de M. Ch. Lemaire.

L'Orphéon, l'*Abeille*, a exécuté avec un ensemble parfait, l'*Adieu des Pêcheurs*.

M. Ch. Lemaire est un violoniste qui possède un talent de premier ordre : sa fantaisie pour violon a été bien enlevée.

M. Alexandre a obtenu de nombreux applaudissements pour sa fantaisie pour piston.

L'on a également fort applaudi M. Ladinois, lorsqu'il a joué une fantaisie pour clarinette.

Nous avons entendu M. A. Lagasse, qui possède des qualités indéniables pour faire un excellent chanteur, le grand air de la *Jalousie d'Oreamane* a été très bien enlevé.

Mlle J. Hiron, J. Dericke et Tiberghien, se sont fait applaudir dans les différents morceaux qu'ils ont interprété.

M. Bodart est un déclamateur de bon goût ; il a dit avec beaucoup de sentiment, un monologue patriotique, intitulé : le *Porteur de Dépêches*, qui a beaucoup plu aux spectateurs qui l'ont applaudi à outrance.

Le clou de la soirée a été pour M. R. Despière, chanteur comique, qui a été rappelé plusieurs fois.

Non seulement, M. Alfred Lagasse a bien enlevé *Jalousie d'Oreamane*, mais il s'est bien acquitté de la tâche d'accompagnateur ; il a droit à nos félicitations.

Un bal des plus nuisants a clôturé cette charmante fête.

LILLE

Musées. — De 10 heures à 4 heures : Hôtel-de-Ville, Faculté des Sciences, Halle aux Sucres et rue de Lombard.

Cosmorama photoplastique mouvant. — 8, rue Jean Roisin. — Aujourd'hui : La Russie, St-Pétersbourg et la Moscovie. — Cinq cents marks.

Panorama, rue Jean-Bart. — Le Siège de Paris.

Pelais-Rameau. — Exposition de peinture des artistes Rilois.

Hôtel-de-Ville. — De 10 h. à 4 h., Exposition des lots de la tombola du Denier des Écoles laïques.

Grand-Théâtre. — A 7 heures, *Une fille terrible*, comédie en un acte ; *Le Voyage en Chine*, opéra-comique en trois actes.

Variétés. — A 8 heures, 1re représentation de *Tout-Paris ou les rigolos*, revue de MM. Lagrillière-Beuclere et Paul Assignon.

PETITE CORRESPONDANCE

L. H. L. — Soumettez la question à M. le Préfet.

F. T. A. G. — La chose dépend du Maire.

M. L. Prévet.

Lepôtre, Douain. — Oui.

N. Ay. 124. — La chose dépend du Maire.

M. Vandeville. — Le gouvernement français ne reconnaît actuellement pas pour Marie... Il me semble que vous êtes de ce nombre... Vous perdez votre temps ! Depuis que je connais les hommes, je ne m'indigne jamais plus de rien. Mais, vous en doutez ?... Eh ! mon Dieu ! les habitués de la maison Biganzoli en doutent nullement ! Tels et tels même, ce sont indignés, en songeant à la lourdeur de Pierre Biganzoli, pour son